

RISQUES NATURELS

- Doivent être pris en compte pour tout projet :
- le PPRi Isère Amont, consultable en annexe 5.2.1 du PLU ;
- l'arrêté et la carte R111.3, consultables en annexe 5.2.2 du PLU ;
- la carte des aléas et sa transcription réglementaire, consulter le plan 4.2.4 et le règlement 4.1.2 des risques naturels.

Plan Local
d'Urbanisme



Règlement graphique

Plan 4.2.1 - Grand Territoire



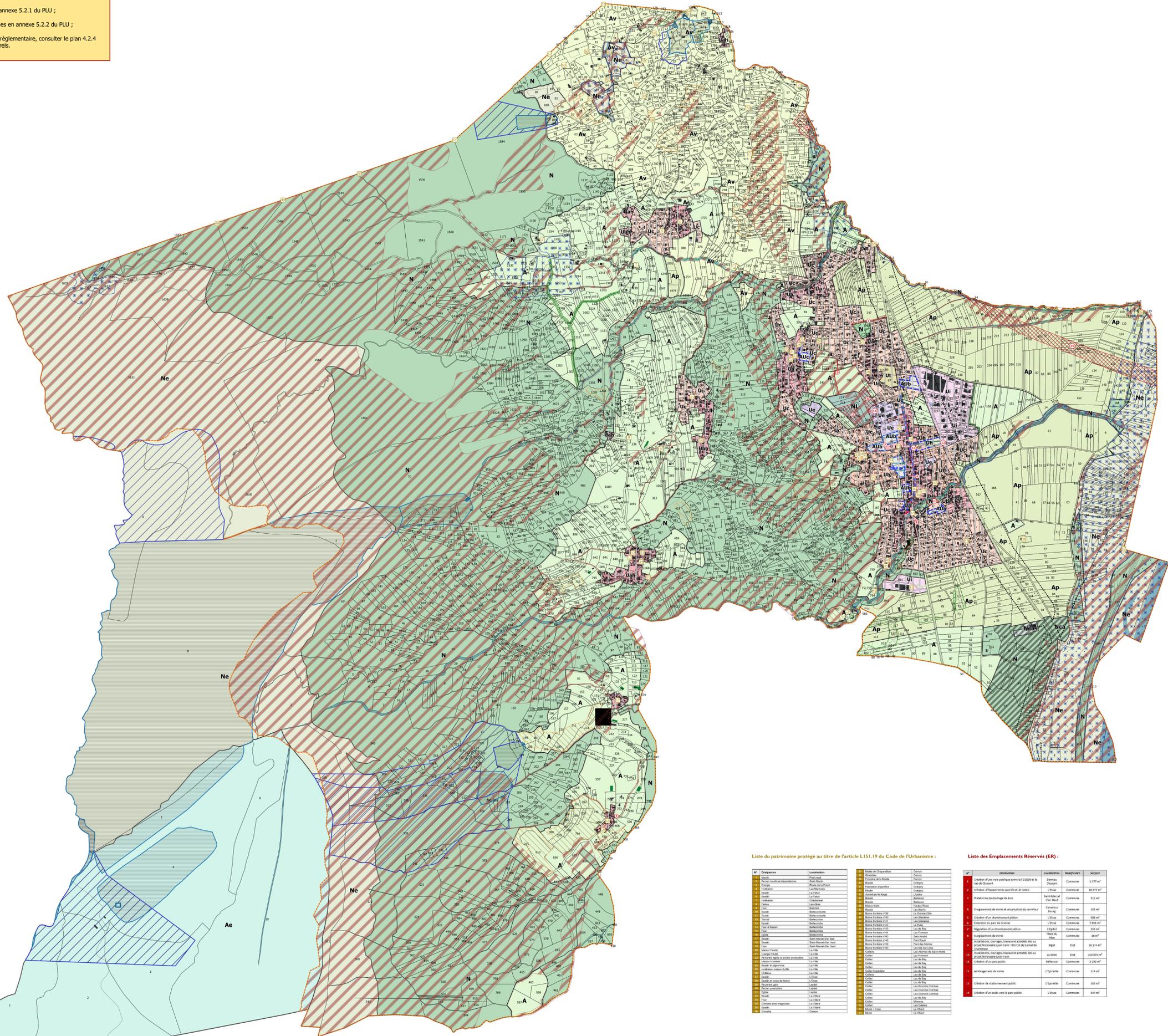
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 2 Novembre 2022



Fond : cadastre PCI 04-2022



- Zones du PLU**
- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré de la plaine
 - Uah : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux
 - Ub : Secteur de forte densité à vocation mixte en périphérie du centre-bourg
 - Uc : Secteur de densité moyenne en extension du centre-bourg ou des hameaux
 - Ud : Secteur destiné à accueillir des hébergements
 - Ue : Secteur accueillant des équipements (écoles, salle polyvalente,...)
 - Uf : Secteur accueillant des activités économiques
 - Ug : Secteur destiné à l'accueil de camping
 - Uhb : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de densité soutenue
 - Uhc : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de densité moyenne
 - A : Secteur à vocation agricole
 - Ae : Secteur d'alpage à protéger en raison des forts enjeux environnementaux
 - Ap : Secteur agricole à préserver sur le plan paysager
 - Av : Secteur viticole à protéger
 - N : Secteur naturel et forestier à protéger
 - Nca : Secteur accueillant des constructions liées à l'exploitation du sol et du sous-sol
 - Ne : Secteur naturel à protéger en raison des forts enjeux environnementaux
 - NL : Secteur accueillant des activités de loisirs de plein air
- Prescriptions particulières**
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
 - Espace boisé classé
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Pelouse sèche protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Ripisylvie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Zone de carrière où est autorisé l'exploitation des sols et sous-sols au titre de l'article R151-34 2° du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Périmètre d'étude des risques naturels
 - Risques naturels : secteurs inconstructibles sauf exceptions
 - Trame de salubrité publique R151 34 1° au regard de l'assainissement : constructions interdites sauf exceptions
 - Arbre protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Construction patrimoniale protégée au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Alignement d'arbre protégé au titre de l'article L151.19 du Code de l'Urbanisme
 - Alignement des constructions à respecter
 - Voie de circulation à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
 - Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Informations complémentaires**
- Périmètre de Protection Immédiate des captages d'eau potable
 - Périmètre de Protection Rapprochée des captages d'eau potable
 - Périmètre de Protection Éloignée des captages d'eau potable
 - Zone de prescriptions sonores liée à la RD 1090 : arrêté préfectoral du 18.11.2011
 - Bâtiment d'élevage



Liste du patrimoine protégé au titre de l'article L151.19 du Code de l'Urbanisme :

Numéro	Désignation	Localisation	Superficie	Section
1	Chapelle de Saint-Jacques	Chapareillan	100 m²	01
2	Chapelle de Saint-Étienne	Chapareillan	150 m²	01
3	Chapelle de Saint-Martin	Chapareillan	120 m²	01
4	Chapelle de Saint-Pierre	Chapareillan	110 m²	01
5	Chapelle de Saint-Roch	Chapareillan	130 m²	01
6	Chapelle de Saint-Vincent	Chapareillan	140 m²	01
7	Chapelle de Saint-Barthélemy	Chapareillan	160 m²	01
8	Chapelle de Saint-Nicolas	Chapareillan	170 m²	01
9	Chapelle de Saint-André	Chapareillan	180 m²	01
10	Chapelle de Saint-Léger	Chapareillan	190 m²	01
11	Chapelle de Saint-Gilles	Chapareillan	200 m²	01
12	Chapelle de Saint-Blas	Chapareillan	210 m²	01
13	Chapelle de Saint-Mathieu	Chapareillan	220 m²	01
14	Chapelle de Saint-Paul	Chapareillan	230 m²	01
15	Chapelle de Saint-Vincent	Chapareillan	240 m²	01
16	Chapelle de Saint-Étienne	Chapareillan	250 m²	01
17	Chapelle de Saint-Jacques	Chapareillan	260 m²	01
18	Chapelle de Saint-Martin	Chapareillan	270 m²	01
19	Chapelle de Saint-Pierre	Chapareillan	280 m²	01
20	Chapelle de Saint-Roch	Chapareillan	290 m²	01
21	Chapelle de Saint-Vincent	Chapareillan	300 m²	01
22	Chapelle de Saint-Barthélemy	Chapareillan	310 m²	01
23	Chapelle de Saint-Nicolas	Chapareillan	320 m²	01
24	Chapelle de Saint-André	Chapareillan	330 m²	01
25	Chapelle de Saint-Léger	Chapareillan	340 m²	01
26	Chapelle de Saint-Gilles	Chapareillan	350 m²	01
27	Chapelle de Saint-Blas	Chapareillan	360 m²	01
28	Chapelle de Saint-Mathieu	Chapareillan	370 m²	01
29	Chapelle de Saint-Paul	Chapareillan	380 m²	01
30	Chapelle de Saint-Vincent	Chapareillan	390 m²	01
31	Chapelle de Saint-Étienne	Chapareillan	400 m²	01
32	Chapelle de Saint-Jacques	Chapareillan	410 m²	01
33	Chapelle de Saint-Martin	Chapareillan	420 m²	01
34	Chapelle de Saint-Pierre	Chapareillan	430 m²	01
35	Chapelle de Saint-Roch	Chapareillan	440 m²	01
36	Chapelle de Saint-Vincent	Chapareillan	450 m²	01
37	Chapelle de Saint-Barthélemy	Chapareillan	460 m²	01
38	Chapelle de Saint-Nicolas	Chapareillan	470 m²	01
39	Chapelle de Saint-André	Chapareillan	480 m²	01
40	Chapelle de Saint-Léger	Chapareillan	490 m²	01
41	Chapelle de Saint-Gilles	Chapareillan	500 m²	01
42	Chapelle de Saint-Blas	Chapareillan	510 m²	01
43	Chapelle de Saint-Mathieu	Chapareillan	520 m²	01
44	Chapelle de Saint-Paul	Chapareillan	530 m²	01
45	Chapelle de Saint-Vincent	Chapareillan	540 m²	01
46	Chapelle de Saint-Étienne	Chapareillan	550 m²	01
47	Chapelle de Saint-Jacques	Chapareillan	560 m²	01
48	Chapelle de Saint-Martin	Chapareillan	570 m²	01
49	Chapelle de Saint-Pierre	Chapareillan	580 m²	01
50	Chapelle de Saint-Roch	Chapareillan	590 m²	01
51	Chapelle de Saint-Vincent	Chapareillan	600 m²	01
52	Chapelle de Saint-Barthélemy	Chapareillan	610 m²	01
53	Chapelle de Saint-Nicolas	Chapareillan	620 m²	01
54	Chapelle de Saint-André	Chapareillan	630 m²	01
55	Chapelle de Saint-Léger	Chapareillan	640 m²	01
56	Chapelle de Saint-Gilles	Chapareillan	650 m²	01
57	Chapelle de Saint-Blas	Chapareillan	660 m²	01
58	Chapelle de Saint-Mathieu	Chapareillan	670 m²	01
59	Chapelle de Saint-Paul	Chapareillan	680 m²	01
60	Chapelle de Saint-Vincent	Chapareillan	690 m²	01
61	Chapelle de Saint-Étienne	Chapareillan	700 m²	01
62	Chapelle de Saint-Jacques	Chapareillan	710 m²	01
63	Chapelle de Saint-Martin	Chapareillan	720 m²	01
64	Chapelle de Saint-Pierre	Chapareillan	730 m²	01
65	Chapelle de Saint-Roch	Chapareillan	740 m²	01
66	Chapelle de Saint-Vincent	Chapareillan	750 m²	01
67	Chapelle de Saint-Barthélemy	Chapareillan	760 m²	01
68	Chapelle de Saint-Nicolas	Chapareillan	770 m²	01
69	Chapelle de Saint-André	Chapareillan	780 m²	01
70	Chapelle de Saint-Léger	Chapareillan	790 m²	01
71	Chapelle de Saint-Gilles	Chapareillan	800 m²	01
72	Chapelle de Saint-Blas	Chapareillan	810 m²	01
73	Chapelle de Saint-Mathieu	Chapareillan	820 m²	01
74	Chapelle de Saint-Paul	Chapareillan	830 m²	01
75	Chapelle de Saint-Vincent	Chapareillan	840 m²	01
76	Chapelle de Saint-Étienne	Chapareillan	850 m²	01
77	Chapelle de Saint-Jacques	Chapareillan	860 m²	01
78	Chapelle de Saint-Martin	Chapareillan	870 m²	01
79	Chapelle de Saint-Pierre	Chapareillan	880 m²	01
80	Chapelle de Saint-Roch	Chapareillan	890 m²	01
81	Chapelle de Saint-Vincent	Chapareillan	900 m²	01
82	Chapelle de Saint-Barthélemy	Chapareillan	910 m²	01
83	Chapelle de Saint-Nicolas	Chapareillan	920 m²	01
84	Chapelle de Saint-André	Chapareillan	930 m²	01
85	Chapelle de Saint-Léger	Chapareillan	940 m²	01
86	Chapelle de Saint-Gilles	Chapareillan	950 m²	01
87	Chapelle de Saint-Blas	Chapareillan	960 m²	01
88	Chapelle de Saint-Mathieu	Chapareillan	970 m²	01
89	Chapelle de Saint-Paul	Chapareillan	980 m²	01
90	Chapelle de Saint-Vincent	Chapareillan	990 m²	01
91	Chapelle de Saint-Étienne	Chapareillan	1000 m²	01

Liste des Emplacements Réservés (ER) :

Numéro	Désignation	Localisation	Superficie	Section
1	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	1000 m²	01
2	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	1500 m²	01
3	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	2000 m²	01
4	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	2500 m²	01
5	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	3000 m²	01
6	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	3500 m²	01
7	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	4000 m²	01
8	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	4500 m²	01
9	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	5000 m²	01
10	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	5500 m²	01
11	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	6000 m²	01
12	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	6500 m²	01
13	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	7000 m²	01
14	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	7500 m²	01
15	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	8000 m²	01
16	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	8500 m²	01
17	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	9000 m²	01
18	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	9500 m²	01
19	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment public	Chapareillan	10000 m²	01



Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 2 Novembre 2022

Fond : cadastre PCI 02.2021



1/2 500 e

RISQUES NATURELS

Doivent être pris en compte pour tout projet :

- le PPRi Isère Amont, consultable en annexe 5.2.1 du PLU ;
- l'arrêté et la carte R111.3, consultables en annexe 5.2.2 du PLU ;
- la carte des aêas et sa transcription réglementaire, consulter le plan 4.2.4 et le règlement 4.1.2 des risques naturels.

Liste du patrimoine protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme :

Numéro	Désignation	Localisation	Surface	Statut
1	Mairie de Chapareillan	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
2	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
3	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
4	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
5	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
6	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
7	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
8	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
9	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
10	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
11	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
12	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
13	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
14	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
15	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
16	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
17	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
18	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
19	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
20	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
21	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
22	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
23	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
24	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
25	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
26	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
27	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
28	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
29	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
30	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
31	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
32	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
33	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
34	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
35	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
36	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
37	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
38	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
39	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
40	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
41	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
42	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
43	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
44	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
45	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
46	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
47	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
48	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
49	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
50	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
51	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
52	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
53	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
54	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
55	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
56	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
57	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
58	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
59	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
60	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
61	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
62	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
63	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
64	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
65	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
66	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
67	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
68	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
69	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
70	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
71	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
72	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
73	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
74	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
75	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
76	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
77	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
78	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
79	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
80	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
81	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
82	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
83	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
84	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
85	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
86	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
87	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
88	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
89	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
90	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
91	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
92	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
93	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
94	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
95	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
96	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
97	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
98	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
99	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique
100	Chapelle de la Vierge	Chapareillan	1 000 m ²	Monument Historique

- Zones du PLU**
- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré de la plaine
 - Uah : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux
 - Ub : Secteur de forte densité à vocation mixte en périphérie du centre-bourg
 - Uc : Secteur de densité moyenne en extension du centre-bourg ou des hameaux
 - Uh : Secteur destiné à accueillir des hébergements
 - Ue : Secteur accueillant des équipements (écoles, salle polyvalente,...)
 - Ui : Secteur accueillant des activités économiques
 - Uj : Secteur destiné à l'accueil de camping
 - AUB : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de densité soutenue
 - AUC : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de densité moyenne
 - A : Secteur à vocation agricole
 - Av : Secteur d'alpage à protéger en raison des forts enjeux environnementaux
 - Ap : Secteur agricole à préserver sur le plan paysager
 - N : Secteur naturel et forestier à protéger
 - Nc : Secteur accueillant des constructions liées à l'exploitation du sol et du sous-sol
 - Nl : Secteur naturel à protéger en raison des forts enjeux environnementaux
 - NL : Secteur accueillant des activités de loisirs de plein air

- Prescriptions particulières**
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
 - Espace boisé classe
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Pelouses sèches protégées au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Ripisylve protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Zone de carrière où est autorisée l'exploitation des sols et sous-sols au titre de l'article R151-34 2° du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Périmètre d'étude des risques naturels
 - Risques naturels : secteurs inconstructibles sauf exceptions
 - Trame de salubrité publique R151 34 1° au regard de l'assainissement : constructions interdites sauf exceptions
 - Arbre protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Construction patrimoniale protégée au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Alignement d'arbre protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Alignement des constructions à respecter
 - Voie de circulation à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
 - Ligne commerciale protégée au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

- Informations complémentaires**
- Périmètre de Protection Immédiate des captages d'eau potable
 - Périmètre de Protection Approchée des captages d'eau potable
 - Périmètre de Protection Éloignée des captages d'eau potable
 - Zone de prescriptions sonores liée à la RD 1090 : arrêté préfectoral du 18.11.2011
 - Bâtiment d'élevage

Liste des Emplacements Réservés (ER) :

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Statut
1	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
2	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
3	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
4	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
5	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
6	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
7	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
8	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
9	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
10	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
11	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
12	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
13	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
14	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
15	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
16	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
17	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
18	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
19	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
20	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
21	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
22	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
23	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
24	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
25	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
26	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
27	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
28	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
29	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
30	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
31	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
32	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
33	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
34	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
35	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
36	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
37	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
38	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
39	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
40	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
41	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
42	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
43	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
44	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
45	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
46	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
47	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
48	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
49	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
50	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
51	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
52	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique	Chapareillan	1 000 m ²	Commune
53	Emplacement réservé pour l'installation d'un local technique</			

Plan Local d'Urbanisme



Règlement graphique

Plan 4.2.3 - La Pallud, Bellecombette, Bellecombe, Saint-Marcel d'en bas, Saint-Marcel d'en haut

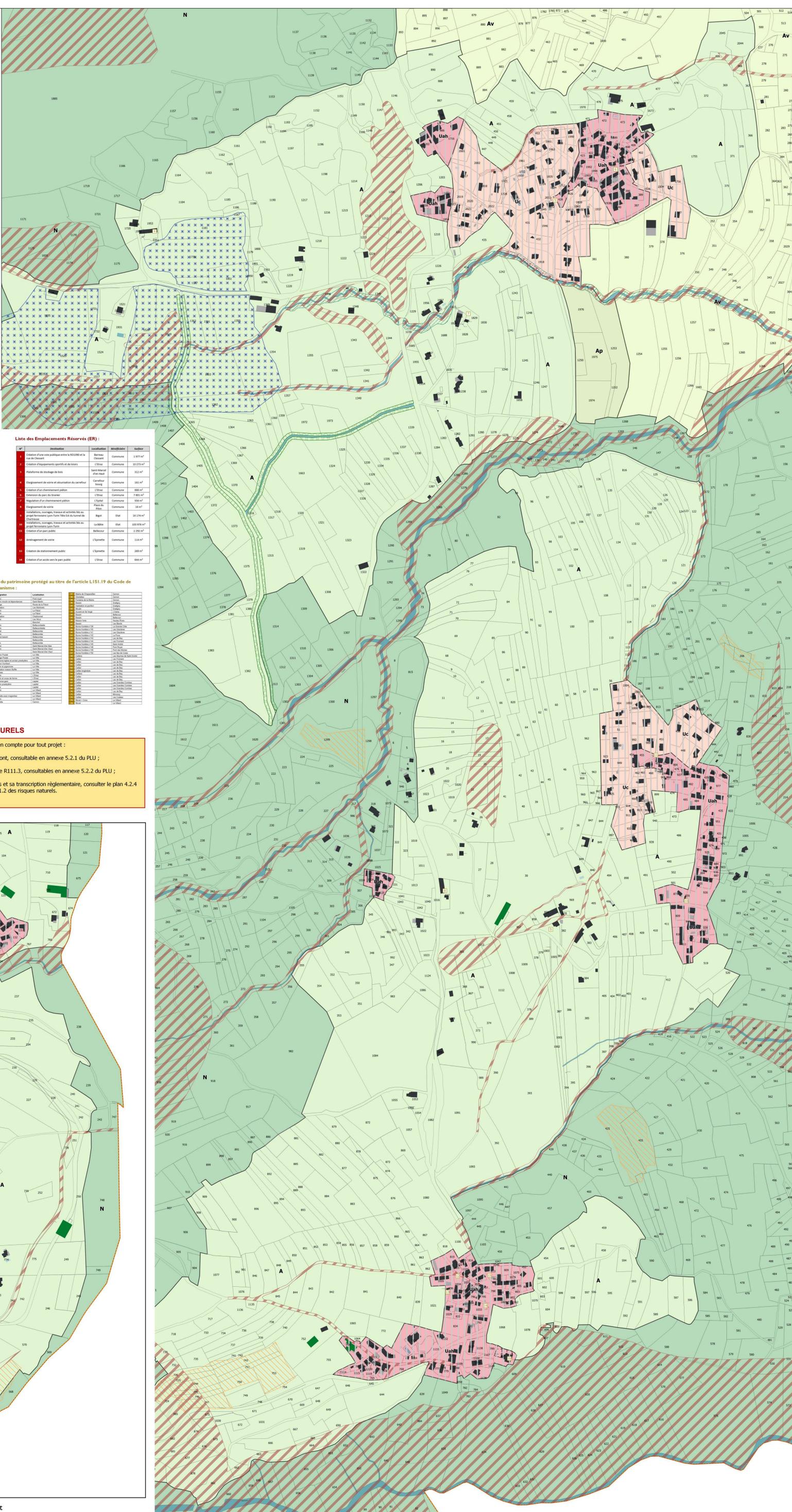


Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 2 Novembre 2022

Fond : cadastre PCI 04.2021



1/2 500 e



- Zones du PLU**
- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré de la plaine
 - Uah : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux
 - Ub : Secteur de forte densité à vocation mixte en périphérie du centre-bourg
 - Uc : Secteur de densité moyenne en extension du centre-bourg ou des hameaux
 - Ud : Secteur destiné à accueillir des hébergements
 - Ue : Secteur accueillant des équipements (écoles, salle polyvalente,...)
 - Uj : Secteur accueillant des activités économiques
 - Ut : Secteur destiné à l'accueil de camping
 - AUB : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de densité soutenue
 - AUc : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de densité moyenne
 - A : Secteur à vocation agricole
 - Ap : Secteur d'épave à protéger en raison des forts enjeux environnementaux
 - Av : Secteur agricole à préserver sur le plan paysager
 - N : Secteur naturel et forestier à protéger
 - Nca : Secteur accueillant des constructions liées à l'exploitation du sol et du sous-sol
 - Ne : Secteur naturel à protéger en raison des forts enjeux environnementaux
 - NL : Secteur accueillant des activités de loisirs de plein air

Liste des Emplacements Réservés (ER) :

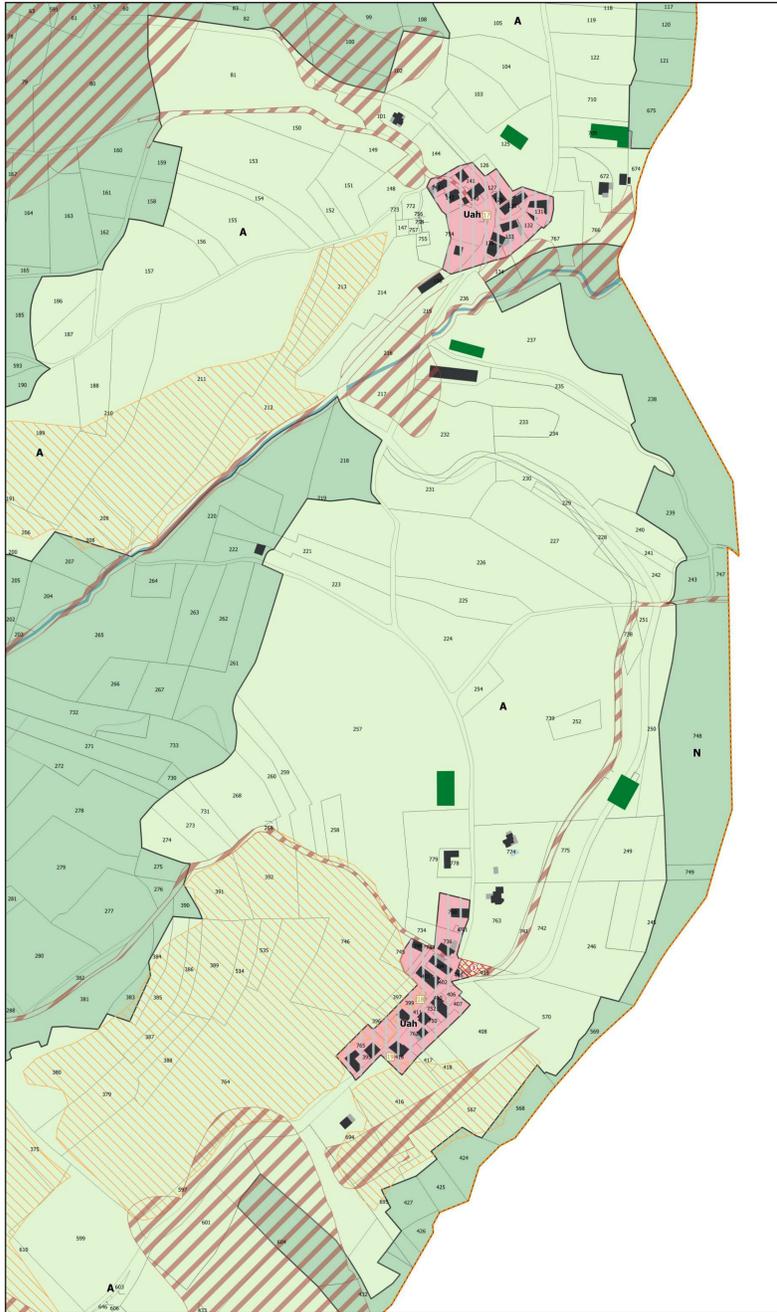
N°	Désignation	Localisation	Surface	Surface
1	Création d'une aire publique entre la RD1030 et la rue de l'Éclair	Bellecombe	Commune	1 977 m²
2	Création d'équipements sportifs et de loisirs	L'Éclair	Commune	12 219 m²
3	Plateforme de stockage de bois	Saint-Marcel d'en haut	Commune	312 m²
4	Emplacement de voirie et sécurisation du sentier	Centre-ville	Commune	668 m²
5	Création d'un cheminement piéton	L'Éclair	Commune	668 m²
6	Extension du parc du Grand	L'Éclair	Commune	7 801 m²
7	Régulation d'un cheminement piéton	L'Éclair	Commune	308 m²
8	Emplacement de voirie	Place de l'Éclair	Commune	18 m²
9	Installations, ouvrages, travaux et activités liés au projet touristique (plan de l'Éclair)	Régat	Etat	10 214 m²
10	Installations, ouvrages, travaux et activités liés au projet touristique (plan de l'Éclair)	La Basse	Etat	100 916 m²
11	Création d'un parc public	Bellecombe	Commune	2 250 m²
12	Aménagement de voirie	L'Éclair	Commune	114 m²
13	Création de stationnement public	L'Éclair	Commune	289 m²
14	Création d'une aire verte pour le public	L'Éclair	Commune	644 m²

- Prescriptions particulières**
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
 - Espace boisé classé
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Pelouse sèche protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Ripisylve protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Zone de carrière où est autorisée l'exploitation des sols et sous-sols au titre de l'article R151-34 2° du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Périmètre d'étude des risques naturels
 - Risques naturels : secteurs inconstructibles sauf exceptions
 - Trame de salubrité publique R151 34 1° au regard de l'assainissement : constructions interdites sauf exceptions
 - Arbre protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Construction patrimoniale protégée au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Alignement d'arbre protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Voie de circulation à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
 - Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

Liste du patrimoine protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme :

N°	Désignation	Localisation	Surface	Surface
1	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	1 977 m²
2	Église de Saint-Marcel d'en haut	Saint-Marcel d'en haut	Commune	312 m²
3	Église de Saint-Marcel d'en bas	Saint-Marcel d'en bas	Commune	312 m²
4	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
5	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
6	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
7	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
8	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
9	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
10	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
11	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
12	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
13	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
14	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
15	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
16	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
17	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
18	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
19	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
20	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
21	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
22	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
23	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
24	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
25	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
26	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
27	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
28	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
29	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
30	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
31	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
32	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
33	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
34	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
35	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
36	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
37	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
38	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
39	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
40	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
41	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
42	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
43	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
44	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
45	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
46	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
47	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
48	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
49	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
50	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
51	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
52	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
53	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
54	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
55	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
56	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
57	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
58	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
59	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
60	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
61	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
62	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
63	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
64	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
65	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
66	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
67	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
68	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
69	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
70	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
71	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
72	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
73	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
74	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
75	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
76	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
77	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
78	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
79	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
80	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
81	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
82	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
83	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
84	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
85	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
86	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
87	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
88	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
89	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
90	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
91	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
92	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
93	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
94	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
95	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
96	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
97	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
98	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²
99	Église de Bellecombe	Bellecombe	Commune	312 m²
100	Église de Bellecombette	Bellecombette	Commune	312 m²

- RISQUES NATURELS**
- Doivent être pris en compte pour tout projet :
- le PPRi Isère Amont, consultable en annexe 5.2.1 du PLU ;
 - l'InpRé et la carte R111.3, consultables en annexe 5.2.2 du PLU ;
 - la carte des aléas et sa transcription réglementaire, consulter le plan 4.2.4 et le règlement 4.1.2 des risques naturels.



Saint-Marcel d'en bas - Saint-Marcel d'en haut